

AVIS PUBLIC**DÉROGATION MINEURE**

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 8 mai 2018 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Site visé par la demande : 231, rue Brossard (lot 3 131 844)

Nature et effets de la dérogation mineure :

Cette demande de dérogation mineure concerne l'agrandissement de l'aire de chargement/déchargement et vise à :

- Permettre que l'aire de chargement/déchargement soit localisée en cour latérale au même niveau que la façade principale alors qu'en vertu du *Règlement de zonage n° 901*, l'aire de chargement/déchargement en cour latérale doit être située vers le mur arrière du bâtiment et ne doit dépasser plus de la moitié de la profondeur du bâtiment;
- Permettre un pourcentage de maçonnerie de 53,67 % sur la façade de l'agrandissement alors qu'en vertu du *Règlement de zonage n° 901*, le pourcentage de maçonnerie minimal en façade d'un bâtiment industriel est de 70 %.

Lors de ladite séance du conseil municipal, tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande.

Donné à Delson, ce 20 avril 2018.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier